

Recrutement d'un agent de maintenance CDI à temps partiel (16h par semaine)

Collège-Lycée Paul Claudel d'Hulst
118-120 rue de Grenelle 75007 Paris -

Etablissement scolaire

Le Collège-Lycée Paul Claudel d'Hulst est un établissement privé catholique sous contrat, situé dans le 7^e arrondissement de Paris. Accueillant plus de 1 000 élèves de la 6^e à la Terminale sur deux sites, il s'inscrit dans une tradition éducative fondée sur la formation intégrale de la personne, l'ambition spirituelle, humaine et intellectuelle, ainsi que sur la qualité de la relation éducative.

Dans ce cadre, l'établissement recrute un agent de maintenance pour rejoindre l'équipe des Services Généraux.

Poste

Rattaché au responsable des Services Généraux, vous contribuez à assurer le bon fonctionnement et la sécurité des bâtiments et de leurs équipements. Vous reportez à votre responsable votre travail quotidiennement pour établir les missions prioritaires qui vous sont confiées.

Vos missions :

- Maintenance préventive : effectuer des contrôles réguliers de l'état des bâtiments et recenser les besoins, contrôler la prestation de la société de ménage
- Maintenance corrective : diagnostiquer les pannes, réparer ou remplacer les éléments défectueux, remettre les installations en service
- Accompagnement des entreprises d'entretien, de maintenance et des bureaux de contrôle
- Prise en charge et gestion des livraisons
- Travaux divers tous corps de métier (plomberie, menuiserie, maçonnerie, électricité, peinture, etc...)
- Manutentions diverses sur site
- Nettoyage des extérieurs.

Profil

- Vous avez une expérience de travail dans le bâtiment et dans sa maintenance multi-technique.
- Vous êtes polyvalent et rigoureux
- Vous avez le sens du service et du travail bien fait
- Vous aimez le travail en équipe

Avantages

- Le site est facilement accessible par les transports en commun, au centre de Paris
- Vous bénéficiez de congés pendant les périodes de vacances scolaires
- Vous profitez de la mutuelle de l'établissement, prise en charge à 60% par l'employeur